

**COMMUNE DE SAINT MARTIN D'HEUILLE**  
**SEANCE du 13 avril 2015**

Convocation : 07 avril 2015

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs PASQUET Rémy, MAGNIEN Christophe, BERLIN Jacqueline, BERTHON Emmanuel, LECROT Evelyne, MORLET Séverine, PIERRE Martine, GUYOT Gérard, GAUDET Karen, DRAGNE Raymonde, ROBLIN Bernadette, Elodie VINCENT, Gérard GUYOT, COURTOIS Gilbert

**Etaient absents** : GOUNOT Thierry, BONDOUX Pascal, BERTHON Emmanuel

Madame Evelyne LECROT a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-huit heures trente-cinq.

Le treize avril deux mil quinze, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur Rémy PASQUET, Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2015
- 2/ Approbation des comptes administratifs 2014 : compte principal, compte annexe assainissement, compte annexe photovoltaïque
- 3/ Approbation des comptes de gestions
- 4/ Affectation des résultats
- 5/ Création d'un budget annexe : lotissement du bourg
- 6/ Vote des budgets primitifs : principal, assainissement, photovoltaïque, lotissement du bourg
- 7/ Vote des taxes communales
- 8/ Subventions aux associations
- 9/ Tarifs communaux
- 10/ Questions diverses

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : enfouissement des réseaux à La Grippe. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

**001 - Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance du 09 avril 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents

## 02 - Approbation des comptes administratifs

### Principal :

Le compte administratif établi par Monsieur le Maire et conforme au compte de gestion du Receveur Municipal, est présenté par Monsieur Christophe MAGNIEN. Il s'établit comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

Excédent de clôture : 210 784.71€

#### **Section d'investissement :**

Excédent de clôture : 127 150.00€

#### **Restes à réaliser :**

Dépenses : 95 724.00€

Recettes : 47 249.00€

A l'issue de cette présentation, le compte administratif principal est adopté à l'unanimité.

### Délibération n°2015-09

### Photovoltaïque :

Le compte administratif établi par Monsieur le Maire et conforme au compte de gestion du Receveur Municipal, est présenté par Monsieur Christophe MAGNIEN. Il s'établit comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

Excédent de clôture : 44 763.53€

#### **Section d'investissement :**

Excédent de clôture : 2 872.71€

A l'issue de cette présentation, le compte administratif photovoltaïque est adopté à l'unanimité.

### Délibération n°2015-12

### Assainissement :

Le compte administratif établi par Monsieur le Maire et conforme au compte de gestion du Receveur Municipal, est présenté par Monsieur Christophe MAGNIEN. Il s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Déficit de clôture : 5 766.87€

**Section d'investissement :**

Excédent de clôture : 1 411.30€

A l'issue de cette présentation, le compte administratif photovoltaïque est adopté à l'unanimité.

**Délibération n°2015-15**

**03- Approbation des comptes de gestions**

**Principal :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2014 au 31/12/2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et

certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Délibération n° 2015-10**

#### **Photovoltaïque :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2014 au 31/12/2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Délibération n° 2015-13**

#### **Assainissement :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des

dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2014 au 31/12/2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Délibération n° 2015-16**

#### **□□4- Affectation des résultats**

##### **Principal :**

Le CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

##### **Reports :**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 73 752.07€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 125 810.00€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de Fonctionnement de : 84 974.71€

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'Investissement de : 53 397.93€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 95 724.00€

En recettes pour un montant de : 47 249.00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 210 784.71€

**Délibération n° 2015-11**

**Photovoltaïque :**

Le CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 29 616.03€

Pour Rappel : Déficit reporté de la section d'Investissement de l'année antérieure : 3 438.95€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de Fonctionnement de : 15 147.50€

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'Investissement de : 6 311.66€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00€

En recettes pour un montant de : 0.00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 44 763.53€

**Délibération n°2015-14**

**Assainissement :**

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 481.97€

Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Investissement de l'année antérieure : 6 245.27€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de  
Fonctionnement de : 6 248.84€

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section  
d'Investissement de : 7 656.57€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement  
laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00€

En recettes pour un montant de : 0.00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé  
à : 0.00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet  
d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à  
nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section  
de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de  
la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 5 766.87€

**Délibération n° 2015-17**

**□□5- Création d'un budget annexe : lotissement du bourg**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité  
de créer un nouveau budget annexe intitulé « Lotissement du  
Bourg » lié à l'aménagement d'un terrain pour la création d'un  
nouveau lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la  
création d'un nouveau budget annexe et charge le Maire de  
signer tous les documents afférents.

**Délibération n° 2015-18**



Monsieur Emmanuel BERTHON rejoint la réunion.

**□□6- Vote des budgets primitifs**

**Principal :**

Monsieur MAGNIEN présente le projet du budget primitif ligne par ligne :

**Section de fonctionnement :**

S'équilibre en dépenses et en recettes à : 610 433.71€

**Section d'investissement :**

S'équilibre en dépenses et en recettes à : 306 421.00€

A l'issue de cette présentation, le budget primitif principal est adopté à l'unanimité.

**Délibération n°2015-19**

**Assainissement :**

Monsieur MAGNIEN présente le projet du budget primitif ligne par ligne :

**Section de fonctionnement :**

S'équilibre en dépenses et en recettes : 57 061.00€

**Section d'investissement :**

S'équilibre en dépenses et en recettes : 18 455.30€

A l'issue de cette présentation, le budget primitif assainissement est adopté à l'unanimité.

**Délibération n°2015-20**

**Photovoltaïque :**

Monsieur MAGNIEN présente le projet du budget primitif ligne par ligne :

**Section de fonctionnement :**

S'équilibre en dépenses et en recettes : 69 573.53€

**Section d'investissement :**

S'équilibre en dépenses et en recettes : 13 005.71€

A l'issue de cette présentation, le budget primitif photovoltaïque est adopté à l'unanimité.

### **Délibération n°2015-21**

#### **Lotissement du bourg**

Monsieur MAGNIEN présente le projet de budget primitif ligne par ligne :

#### **Section de fonctionnement :**

S'équilibre en dépenses et en recettes : 500.00€

#### **Section d'investissement :**

S'équilibre en dépenses et en recettes : 100 000.00€

A l'issue de cette présentation, le budget primitif lotissement du bourg est adopté à l'unanimité.

### **Délibération n°2015-22**

#### **7- Vote des taxes communales**

Le taux des taxes communales reste inchangé par rapport à l'année 2014.

Les quatre taxes se répartissent ainsi :

- ° taxe d'habitation : 19,73 %
- ° taxe foncière sur le bâti : 14,87 %
- ° taxe foncière sur le non bâti : 57,36 %
- ° la C.F.E (Cotisation Foncière des Entreprises) 23,54 %

Produit attendu : **235 382 €**

Le reversement du Fonds national de garantie de ressources s'élève à **52 806 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le taux des taxes communales à l'unanimité des membres présents.

### **Délibération n° 2015-23**

#### **8- Vote des subventions aux associations**

Le Conseil adopte, les propositions de subventions présentées par le Maire :

- CFA : 100€
- CAUE : 100€
- TGV Grand Centre : 50€
- Gym 2000 : 150€

- Comité des Fêtes : 300€
- Camosine : 100€
- Genêts d'Or : 150€
- RN7 2x2 voies : 80€
- ASGU : 150€
- Chasse : 150€

Soit la somme globale de **1 330€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces subventions à l'unanimité des membres présents.

### Délibération n° 2015-24

#### \*\*9- Vote des tarifs communaux

##### 1/ Location de la salle des fêtes

UTILISATEURS	1 <sup>er</sup> JOUR	JOURS SUIVANTS
Particuliers et autres utilisateurs (commerçants)	150	80
- de la Commune	230	100
- hors Commune		
- <b>Associations</b>	1 <sup>ère</sup> location annuelle	Locations suivantes
- Commune	Gratuite	Gratuite
- Hors commune	150	80

NETTOYAGE	75 €
-----------	------

Caution : 250€

Si la salle des associations est louée avec la salle des fêtes, un don au CCAS sera demandé.

##### **2/ Bail Sociétés de Chasse**

St Martin d'Heuille : **250 €-** La Faisane : **170 €**

##### **3/ Les tarifs concernant les concessions au cimetière, columbarium et jardin du souvenir sont les suivants :**

\* Concession au Cimetière communal : **185 €**

\* Columbarium : **330 €** pour 15 ans ; **660 €** pour 30 ans ;  
location 1 an : **102 €**

\* Jardin du Souvenir : Dispersion des cendres : 20 € - Autre urne : 71 €

### **Délibération n° 2015-25**

#### **10- Enfouissement des réseaux à La Grippe**

Monsieur le Maire expose la proposition du SIEEEN pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de téléphonie au hameau La Grippe.

Le coût des travaux est estimé comme suit :

Eclairage public :

-montant TTC : 30 840.00 €

-participation communale : 11 280.00 €

Réseau téléphonique :

-montant TTC : 24 577.86 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'effectuer les travaux et charge le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement du dossier.

### **Délibération n° 2015-26**

#### **11- Questions diverses**

Tous les points à l'ordre du jour étant traités, la séance est levée à vingt heure quinze.

### **Table des délibérations**

2015-09 : approbation compte administratif budget principal

2015-10 : approbation compte de gestion

2015-11 : approbation affectation du résultat

2015-12 : approbation compte administratif budget

photovoltaïque

2015-13 : approbation compte de gestion

2015-14 : approbation affectation du résultat

2015-15 : approbation du compte administratif budget

assainissement

2015-16 : approbation du compte de gestion

2015-17 : approbation affectation du résultat

2015-18 : création d'un budget annexe : lotissement du bourg

2015-19 : approbation budget primitif principal

2015-20 : approbation budget primitif assainissement

2015-21 : approbation budget primitif photovoltaïque

2015-22 : approbation budget primitif lotissement du bourg

- 2015-23** : vote des taxes communales  
**2015-24** : vote des subventions aux associations  
**2015-25** : vote des tarifs communaux  
**2015-26** : enfouissement des réseaux à La Grippe

***Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus,  
 Ont signé avec Nous les membres présents***

NOM Prénoms	Signature	Pouvoir à
BERLIN Jacqueline		
BERTHON Emmanuel		
BONDOUX Pascal		
COURTOIS Gilbert		
DRAGNE Raymonde		
GAUDET Karen		
GOUNOT Thierry		
GUYOT Gérard		
LECROT Evelyne		
MAGNIEN Christophe		
MORLET Séverine		
PASQUET Rémy		
PIERRE Martine		
ROBLIN Bernadette		
VINCENT Elodie		